



Face à la récession, le gouvernement doit mobiliser l'épargne des ménages

Sans surprise, les chiffres de l'Insee confirment que la France est en récession. Le PIB a reculé de 1,2% au premier trimestre 2009 et de 1,5% au quatrième trimestre 2008. Le gouvernement estime aujourd'hui la baisse du PIB à 3% pour cette année. Ces mauvais chiffres ajoutés à ceux de l'explosion des défaillances d'entreprises, montrent que le Cerf avait anticipé l'impact de la crise financière sur l'économie : en effet, dès avril 2008, les Créateurs ont alerté les pouvoirs publics des effets du resserrement du crédit sur l'activité et ont fait leurs premières propositions pour amortir le choc de la crise financière. Au même moment, les organisations patronales ne percevaient pas le retournement de la conjoncture et se contentaient de gérer les affaires courantes. Le Cerf était alors soupçonné de jouer les Cassandre : l'Insee révisait pourtant aujourd'hui ces chiffres pour le troisième trimestre 2008, -0,2% contre +0,1% précédemment. L'analyse du Cerf et ses propositions au printemps 2008 étaient donc parfaitement justifiées.

Dans une interview au Figaro publiée jeudi, François Fillon dit s'attendre à "une reprise lente en Europe en 2010" et considère que la France n'est "pas à l'abri de nouveaux à-coups". Le Cerf soutient le Premier ministre quand il réaffirme son intention de ne pas céder à ceux qui réclament toujours une relance par la consommation. En effet, seuls, le travail et l'activité sont générateurs de confiance. Les Créateurs estiment ainsi qu'il faut garder le cap fixé par le plan de relance et concentrer les moyens sur TPE-PME. C'est pourquoi, le Cerf plaide pour que le gouvernement mette tout en œuvre pour orienter l'épargne des ménages vers l'investissement et l'activité. Concrètement, le Cerf demande, depuis déjà un an, la suppression de tous les plafonds sur l'ISF en échange de l'investissement de ces sommes dans les TPE-PME. De même, le Cerf souhaite que le succès du Livret A serve en priorité à financer les petites entreprises : il suffirait pour cela de permettre aux ménages de placer leur épargne au-delà du plafond actuel de 15 300 € pour le financement de l'activité.

Les ménages français seraient ainsi les premiers acteurs de la relance de l'activité et donc de l'emploi sans creuser davantage les déficits publics. Le gouvernement a donc tout intérêt à mobiliser les ménages pour participer à l'effort national de redressement de l'économie.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org